



LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CE QUI VA CHANGER POUR VOUS !

Les élections professionnelles se dérouleront
du 1^{er} au 8 décembre 2022

par vote électronique (internet)

**Vous élirez vos
représentants aux CST !**
(Comité Social Territorial)

Celui-ci remplace :

- ⇒ le CT (Comité Technique)
- ⇒ le CHCST (Comité d'Hygiène, Santé et qualité de vie au Travail).



**Vous élirez vos
représentants en
CAP !**



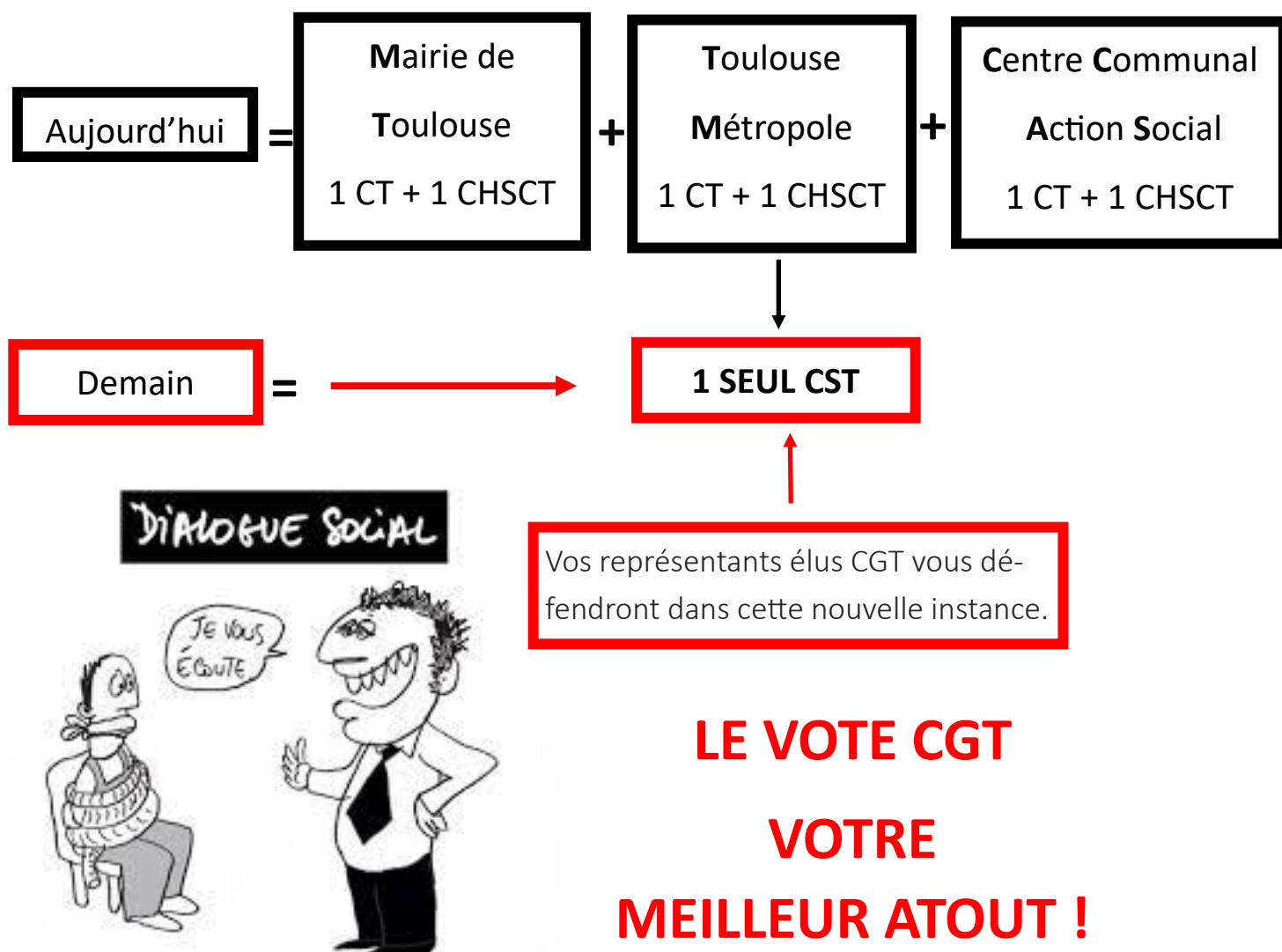
Suite à la décision de M. Moudenc,

la CGT se mobilise sur une seule liste :

Sans aucune obligation par la loi, M.Moudenc a décidé qu'un seul **Comité Social Territorial** représentera les 2 collectivités territoriales que sont la Mairie, la Métropole de Toulouse et l'organisme du CCAS contre l'avis de tous les syndicats représentatifs.

Ce **CST** aura seulement **15 représentants élus pour les 3 entités** (tous syndicats confondus) avec droit de vote pour **15000 agents** au lieu de **31 représentants élus actuellement** pour les 3 organismes en CT.

En effet M.Moudenc aurait pu décider de mettre en place **1 CST** par entité. Cela diminue les espaces du dialogue social et donc diminue la dimension démocratique des instances paritaires.



	AUJOURD'UI	DEMAIN
CT	<p>Le Comité Technique (CT) est l'instance de représentation et de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services • relatifs aux effectifs • aux emplois, compétences et aux-projets particuliers . 	<p>Pour les 3 organismes de Toulouse Ville /Métropole/ CCAS</p> <p>3 CT et 3 CHSCT Remplacés par 1 CST</p> <p>Le Comité Social Territorial (CST) comptera 15 élus en tout pour les trois organismes !</p> <p>Chaque élu devra donc connaître l'ensemble des dossiers des trois organismes pourtant différents ayant chacun ses spécificités.</p> <p>Un CST unique dit aussi moins de temps de discussion , les dossiers important pour les agents seront expédiés par l'administration en une journée . Tout cela car les élus politiques ne veulent plus se déplacer 3 fois pour les agents.</p> <p>Tout le volet santé et conditions de travail pourtant ô combien important est mis en retrait dans des « formations spécialisées » où les représentants syndicaux ne peuvent même pas voter.</p> <p>Le CHSCT sera tout simplement remplacé par une Formation Spécialisée (FS) compétente en santé, sécurité et conditions de travail.</p>
CHSCT	<p>Le Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) joue un rôle primordial pour la santé des agents.</p> <p>En lien avec la médecine du travail, il tente de prévenir tout danger lié au travail et de remédier aux situations dangereuses suite à des accidents de service.</p> <p>Il s'agit d'un outil indispensable pour protéger les agents.</p>	<p>Un CST unique dit aussi moins de temps de discussion , les dossiers important pour les agents seront expédiés par l'administration en une journée . Tout cela car les élus politiques ne veulent plus se déplacer 3 fois pour les agents.</p> <p>Tout le volet santé et conditions de travail pourtant ô combien important est mis en retrait dans des « formations spécialisées » où les représentants syndicaux ne peuvent même pas voter.</p> <p>Le CHSCT sera tout simplement remplacé par une Formation Spécialisée (FS) compétente en santé, sécurité et conditions de travail.</p>
CAP et CCP	<p>La Commission Administrative Paritaire (CAP pour les fonctionnaires)</p> <p>Ou</p> <p>La Commission Consultative Paritaire (CCP pour les contractuels) s'occupe des situations individuelles des agents :</p> <p>promotions, mutations, sanctions disciplinaires, contestations de notation, formations, etc.</p>	<p>Depuis 2020, les CAP et les CCP sont progressivement vidées de leur sens suite à la loi de transformation de la fonction publique.</p> <p>L'avis des CAP et des CCP a été supprimé pour les questions de mutation en 2020 et de promotion en 2021.</p> <p>Il ne reste donc que les CAP et CCP relatives aux recours, aux révisions des évaluations et aux sanctions disciplinaires.</p>



Pourquoi voter CGT ?

Pour développer une vision collective et répondre aux difficultés communes.

Pour **défendre vos droits et vos conditions de travail** les 3 syndicats CGT de Toulouse : Mairie, Métropole et CCAS élaborent 1 liste unique pour représenter avec force les intérêts des agents.

face à l'avalanche d'emails ...
Réhumanisons nos rapports professionnels:



LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS

Comment nous contacter ?

Agents Mairie Toulouse mail : secretariat@cgtmairiedetoulouse.fr

tel : 05 61 52 53 96

Agents Toulouse Métropole mail : toulousemetropolecgt@gmail.com

tel : 05.61.61.81.95

Agents du CCAS : syndicat.cgt@ccas-toulouse.fr

tel : 05.61.31.04.56